



Omis de s'arrêter les risques encourus

Par **duco**, le **07/04/2008** à **10:38**

Bonjour,

J'ai eu un accident avec le véhicule du travail. Une personne a pilé devant moi car elle a vu une place pour se garer (Sans mettre le clignoteur) Je me suis arrêté (après hésitation) pour faire un constat mais la personne ne parlait pas bien le français. Elle a donc téléphoné à la police et me les a passé. La police ne se déplace pas s'il n'y a pas de blessé et c'était le cas. N'arrivant pas à me faire comprendre je suis parti. J'ai prévenu mon employeur. Ils ont noté le n° d'immatriculation et m'ont retrouvé. Maintenant je suis convoqué au tribunal pour avoir omis de m'arrêter et de n'être pas resté mettre de mon véhicule. Qu'est ce que je risque ? Merci